

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PIERREFONTAINE-VERCEL



CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 03 juillet 2017



COMPTE RENDU et PROCES VERBAL DE SEANCE

L'an deux mille dix-sept, le trois juillet,

Le Conseil de Communauté de Communes du Pays de Pierrefontaine-Vercel s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Albert GROSPERRIN, délégué et Maire de Vercel

60 PRESENTS+2PROCURATIONS : Angélique Detouillon , Joël Barrand, Patrice Barrand, Daniel Cassard, Dominique Jeune remplace Brigitte Taillard, Anne Cassard, Sylvie Morel Galmard, Jean Claude Joly, Michel Morel, Sandra Ledron, Jean Bouveresse , Jean-Marie Roussel, Paul Ruchet, Jean-Claude Bulle, Claude Henriet, Hervé Bouhelier , Daniel Brunelles , Thérèse Gury, Alain Petit ,Pierre Guillet, Béatrice Trouillot , Samuel Girardet ,Catherine Donzelot Tetaz, Denis Donzé , Pierre Magnin Feysot, Christine Gaiffe , Michel Devillers, Régis Bouchard , Pierre François Bernard , Didier Cachod, Isabelle Nicod, Thierry Defontaine, Maurice Grosset, Matthieu Guillot remplace Claude Brisebard , Claude Roussel, Geneviève Colin, Marie Pierre Cuenot, Thierry Vernier , Anthony Cuenot , Guy Parola, Marie Jeanne Dromard, François Cucherousset , Dominique Girardin, Bruno Simon remplace Charline Cassard, Gérard Limat, Nadia Pouret donne pouvoir à Gérard Limat , Noël Perrot , Jacques Angeli, Annie Ponçot, Colette Lombard, Martine Collette, Christian Parrenin, Gérard Faivre, Patricia Lime donne pouvoir à Gérard Limat, Sylvie Le Hir, David Vivot, Albert Groperrin , Daniel Fleury, Jean Louis Truche, Christian Bertin, Raymond Bassignot , Jean Pierre Peugeot.

7 EXCUSES : Sandrine Corne, Amandine Faivre, Jean Marie Tarby, Jacky Morel, Stéphanie Alixant, Audrey Prieur, Pascale Droz .

Compte rendu et Procès-Verbal de séance du Conseil de Communauté

4 ABSENTS : Agnès Aubert, Rosiane Devillairs, Michaël Billerey, Jean Paris.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le conseil de communauté, Mme Thérèse GURY ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Les sujets suivants ont été abordés pour information des membres du conseil et ont fait l'objet de remarques ou de décisions.

Développement économique et emploi :

A) Projet développement économique – AVOUDREY

o Acquisition du foncier

Dans le cadre de l'opération de développement économique de l'entreprise SIS, la Communauté de Communes souhaite acquérir le terrain d'assiette dudit projet en vue de réaliser des travaux de plateformage. L'emprise représente une partie des parcelles ZV 38 et 39 pour une superficie respective de 2ha 18a 24ca et 3ha 18a 51ca soit une superficie totale de 5ha 36a 75ca.

La transaction immobilière a lieu entre la commune d'Avoudrey et la communauté de communes, le prix d'acquisition a été établi à 2€HT/m² soit un montant total de 107 350.00€HT.

Les frais de notaire seront pris en charge par la communauté de communes.

- **Le conseil communautaire, à l'unanimité moins 2 abstentions, a décidé :**
- **D'approuver l'acquisition des parcelles ZV 38p et 39p d'une superficie de 53 675m² par la communauté de communes pour un montant s'élevant à 107 350.00€HT,**
- **d'approuver la prise en charge des frais de notaire par la communauté de communes,**

- **d'autoriser le Président à signer tous les documents et actes devant intervenir dans le dossier.**
 - o **Attribution du marché de travaux relatif au plateformage et au modelage du terrain assiette du projet**

Lors de sa séance du 3 juillet 2017, le conseil communautaire a été amené à attribuer le marché de travaux relatif aux travaux de modelage et plateformage d'un terrain dans le cadre d'un projet de développement économique de l'entreprise SIS sur la commune D'AVOUDREY.

Cette attribution a été proposée sur la base de la décision de la commission MAPA.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, a décidé :

- **d'attribuer le marché à l'Entreprise VERMOT de GILLEY pour un montant de 544 743,00€HT**
- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents devant intervenir dans le dossier**

- o **Modification du plan de financement de l'opération**

Dans le cadre du projet de développement de l'entreprise SIS sur la commune d'Avoudrey, la Communauté de Communes souhaite réaliser le plateformage du terrain assiette du projet et bénéficier des aides de l'Etat au titre de la DETR.

Lors de sa séance du 15 décembre 2016, le conseil communautaire a approuvé le plan de financement de l'opération dont le montant s'élevait à 908 763.00€HT.

Plusieurs évolutions dans l'opération ont eu lieu et impacte son montant, ces évolutions portent sur :

- La modification de l'implantation du projet de construction sur le terrain,
- Les résultats d'étude de sols complémentaire,
- Le montant définitif des travaux de plateformage suite à consultation des entreprises,
- L'évolution du prix d'acquisition du foncier suite aux négociations avec le propriétaire.

Le montant de l'opération s'élève désormais à 676 933.00€HT. Le plan de financement suivant est proposé :

DEPENSES (€HT)		RECETTES (€HT)	
Acquisition du foncier	107 350.00	Cession foncière	536 750.00
Maîtrise d'œuvre	24 900.00	Subvention DETR	56 097.20
Travaux de modelage et plateformage	544 743.00	Autofinancement	84 145.80
TOTAL	676 993.00	TOTAL	676 993.00

A noter, que préalablement au vote, Mr Christian PARRENIN, dirigeant de l'Entreprise SIS et conseiller communautaire, s'est retiré de la salle afin de ne pas prendre part au vote.

- **Le conseil communautaire, à l'unanimité des élus présents ou représentés, décide :**
 - **De valider les modifications apportées au plan de financement de l'opération**
 - **D'autoriser le Président ou son représentant à solliciter les partenaires financiers sur l'opération**
 - **D'autoriser le Président ou son représentant à signer tous les documents et conventions devant intervenir dans le dossier.**

Administration générale :

- **Pacte fiscal et financier :**

La démarche d'un Pacte Fiscal et financier (PFF) a été décidée en conseil de communauté le 15/12/2016 en même temps que le passage en régime fiscal de fiscalité professionnelle unique (FPU).

Compte rendu et Procès-Verbal de séance du Conseil de Communauté

Les grands objectifs que devra suivre ce document avaient été également décidés le 15/12/2016 et ils se déclinent comme suit :

- 1- Mener à bien les projets annoncés dans la stratégie du Pays des Portes du Haut-Doubs
- 2- L'engagement de la communauté à poursuivre et finaliser tous les projets de ZAE prévus par les communes dans le cadre du transfert de compétences au 1^{er} janvier 2017
- 3- La contribution des communes (à l'habitant par exemple) pour compléter le financement des projets structurants au bénéfice du bloc communal comme le déploiement du THD notamment.
- 4- Répartition de la croissance de fiscalité professionnelle entre les communes et la communauté de communes dans le cadre du passage en FPU à hauteur de 50/50 sur la croissance de l'existant, les futurs projets de parc éolien et de zone d'activité économique et des implantations d'entreprises dans le diffus (suite à travaux importants en lien avec l'implantation ou le développement d'une activité de la commune avant passage en régime FPU).

A noter que le reversement s'effectuera après retour sur investissement de la communauté de communes dans le cas où une intervention économique de sa part est mobilisée sur un projet d'implantation ou de développement.

- 5- Possibilité de fixer des règles d'évaluation des charges transférées totalement libres et s'écartant des règles de droit commun
- 6- Clause de révision/revoyure afin d'ajuster les règles du pacte suite au bilan annuel rendu par la CLECT (Commission d'Evaluation des Charges Transférées)

Le cabinet EXFILO avait accompagné les élus de la CCPPV dans la démarche de passage en FPU en 2016.

Il a été de nouveau retenu afin d'accompagner les élus de la CCPPV dans l'élaboration détaillée de son PFF en 2017.

Ainsi les différentes étapes de construction ont été les suivantes :

- ❖ Un travail préparatoire en commissions des finances les 09 février 2017, 07 mars 2017 et 23 mars 2017 ont apporté des propositions pour l'assemblée délibérante.
- ❖ Ainsi, les conseils de communauté du 13 février 2017, du 13 mars 2017 et du 04 avril 2017 ont respectivement validé :
 - La Création de la Commission d'Evaluation des Charges transférées (CLECT)
 - Les montants des attributions de compensation (AC) provisoires consécutifs au passage en régime de FPU versés par douzièmes par la Communauté de communes à ses communes membres.
 - Les volumes des besoins de financement de la Communauté de communes pour mener à bien ses grands projets dans le cadre de son rapport sur les orientations budgétaires.
 - Les niveaux de dépenses et de recettes prévisionnelles 2017 en fonctionnement et en investissement dans le cadre du vote de ses budgets.

- Lors du conseil de communauté du 22 mai dernier il a été développé les points suivants :
 - Définition des principes et des enjeux d'un Pacte financier et démonstration de l'utilité et de la cohérence de cette démarche.
 - Déclinaison des éléments en les contextualisant et en les adaptant aux spécificités de notre territoire.
 - Explication et appropriation par tous de la méthodologie de travail.
 - Les impératifs de la loi et le calendrier à venir.

- Dans le même temps, la Commission d'Evaluation des Charges transférées (CLECT), présidée par Pierre-François BERNARD, s'est réunie les 27 mars 2017, 03 mai 2017 et a voté lors sa réunion du 12 juin 2017, son rapport d'évaluation des charges transférées suite au transfert de compétences développement économique (transfert des ZAE) et aire d'accueil des gens du voyage.

Le IV de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI), paragraphe 7, précise que le rapport de la CLECT doit être transmis par le Président de la CLECT à l'ensemble des conseils municipaux des communes membres de la Communauté, qui doivent l'examiner pour délibération.

Ce rapport doit également être transmis à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, mais ce dernier n'a pas à délibérer dessus, contrairement aux communes.

- Le 19 juin dernier, une conférence des maires a permis une discussion sur la stratégie à privilégier concernant le pacte fiscal et financier.
- Une commission des finances se réunira le 28 juin afin de travailler sur les conséquences induites par la discussion lors de la conférence des maires.
- 4 COFIL (réunion des vice-présidents) auront permis également des échanges stratégiques sur l'élaboration de ce Pacte.

Le conseil de communauté, à l'unanimité moins 2 abstentions,

- **A pris acte du rapport de la CLECT, puis décide de s'en écarter afin de définir des règles dérogatoires dans l'élaboration de son Pacte Financier.**
- **Approuve les propositions finales qui ont été présentées et décide de valider le Pacte Fiscal et Financier scellant les relations fiscales et financières entre les communes membres et la CCPPV.**

L'ensemble des documents relatifs au Pacte et ses annexes a été envoyé à toutes les communes pour vote en conseil municipal également. Les conseils municipaux ont 3 mois pour le voter. Les documents relatifs au Pacte Fiscal et Financier sont disponibles en consultation au siège de la CCPPV.

Aménagement du territoire :

- **Plu valant SCoT : Etat d'avancement**

Le bureau d'études a rencontré toutes les communes de l'intercommunalité. Le 8 juillet sera présenté à Pierrefontaine Les Varans une restitution de ses échanges. Cette réunion sera organisée sous la forme de 14 questions/réponses soumis aux élus.

Par ailleurs, les entretiens avec les partenaires se poursuivent : l'Etat, la Chambre d'Agriculture, la Fédération Départementale des Chasseurs du Doubs, la Fondation du Val de Consolation, Smix Dessoubre et Barbèche ou encore le PNR Doubs Horloger, ont été rencontrés par le bureau d'études en présence des agents de la CCPPV.

Les commissions thématiques (initialement prévues en juin) seront organisées en septembre.

- **Extension du périmètre (délibération)**

Suite à l'extension du périmètre de notre communauté de communes, le préfet du Doubs doit prendre un nouvel arrêté d'élaboration du plan local d'urbanisme intercommunal valant SCoT.

- **Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide de valider cette extension de périmètre et autorise le président à signer tous documents le permettant**

- **Contrat de ruralité 2017**

Le 8 mars 2017 par la signature du contrat de ruralité du Pays des Portes du Haut Doubs, notre territoire et la Préfecture affirmions notre volonté d'établir ensemble une dynamique et des priorités de développement pour la Communauté de Communes de Pierrefontaine Vercel.

Le conseil communautaire a été l'occasion de faire un point sur l'avancée de ce dossier.

- **Approbation du PLU de LAVIRON**

L'élaboration du PLU a été prescrite par délibération du conseil municipal du 03/07/2012.

Les partenaires publics ont été consultés. 6 d'entre eux ont émis un avis favorable parfois assortis de prescriptions.

L'enquête publique s'est déroulée du 28/01/2017 au 28/02/2017.

8 observations ont été consignées dans le registre d'enquête. Trois personnes ont fait part d'observations orales et une société à adresser un courrier.

Le commissaire enquêteur a conclu que :

- le projet de PLU respecte globalement les objectifs fixés par les textes réglementaires,
- Il est réaliste et adapté à la commune de Laviron.

Le commissaire enquêteur émet donc un avis favorable au PLU en invitant à tenir compte de ses recommandations.

- **Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide d'approuver le PLU de la commune de LAVIRON.**

Les différents documents sont disponibles auprès de la Communauté de Communes et en mairie de LAVIRON.

Gestion des déchets :

- **Gestion des déchets verts sur le site de la déchèterie de BOUCLANS :**

Suite à la Loi NoTRé, des communes, précédemment incluses dans le territoire du SYBERT ont intégré la CCPPV : Naisey-les-Granges, Gonsans, Charbonnières-les-Sapins et Bouclans. La déchèterie de Bouclans, précédemment sous la responsabilité du SYBERT est désormais gérée par la CCPPV.

Le SYBERT avait construit une plate-forme de stockage temporaire et broyage des déchets verts afin d'alimenter le co-compostage agricole local. Le dimensionnement répondait aux apports de la déchèterie de Bouclans et à une partie des flux de la déchèterie de Saône.

Par ailleurs, au 31/12/2016, lors du transfert de la déchèterie, un stock de déchets verts estimé à 280 tonnes, propriété du SYBERT était présent sur site.

Une convention a été rédigée afin de régler ce transfert, elle a pour objet :

- d'autoriser le SYBERT à déposer des déchets verts sur les déchèteries de Bouclans et Valdahon
- de définir les modalités techniques applicables à ces autorisations d'accès
- de définir les modalités financières applicables aux tonnages concernés.

La convention est disponible en consultation au siège de la CCPPV.

Le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- **De voter la convention de gestion des déchets sur le site de la déchèterie de BOUCLANS**
- **D'autoriser le Président à signer cette convention.**

Plan Climat Energie Territoriale :

- **Création d'une commission consultative de l'énergie au SYDED**

La loi de transition énergétique pour la croissance verte, prévoit la création par les syndicats d'électricité d'énergie d'une commission consultative chargée de coordonner l'action de ses membres dans le domaine de l'énergie ainsi que la mise en cohérence de leurs politique d'investissement afin de faciliter les échanges de données.

Le conseil de communauté, à l'unanimité, décide :

- **de nommer Gérard LIMAT, VP en chargé de la transition énergétique comme représentant de la CCPPV.**
- **Coordonnateur groupement de commandes achat véhicules électriques**

En tant que lauréat TEPCV (territoire à énergie positive pour la croissance verte) la communauté de communes a bénéficié d'un avenant financier de 180 704€, dont 70 104€ sont attribués au développement de l'électromobilité.

Pour acquérir ces véhicules électriques, il est apparu nécessaire de constituer un groupement de commandes publiques. La communauté de communes sera désignée coordonnateur de ce groupement de commandes.

Le conseil de communauté, décide, à l'unanimité :

- **d'approuver que la communauté de communes soit désignée coordonnateur du groupement de commandes**
- **d'autoriser le Président à signer tous les documents afférents à ce projet.**

Questions diverses

- **Inauguration du bâtiment de la Communauté de Communes**

Le jour de l'inauguration du bâtiment de la Communauté de communes a été fixé au 23 septembre.

Cette journée se déroulera en 2 temps forts :

- Inauguration officielle en fin de matinée
- Portes ouvertes dans l'après-midi

- **Dates des réunions du dernier semestre**

Les dates de réunions du prochain semestre seront été annoncées en séance comme suit :

06/09 : COPIL (réunion des vice-présidents)

18/09 : Bureau ou Conseil de Communauté

23/09 : Journée Inauguration-Portes-Ouvertes du bâtiment de la CC

16/10 : Conseil de Communauté

25/10 : COPIL

13/11 : Bureau de Communauté

11/12 : Conseil de Communauté

- **Caractéristiques énergétiques des communes du PPHD**

Compte rendu et Procès-Verbal de séance du Conseil de Communauté

Pour faire suite aux différents ateliers et échanges sur la thématique TEPOS Bois-Energie, il est apparu nécessaire de recenser sur le territoire le potentiel énergétique des bâtiments communaux, susceptibles ou non d'être rénovés et/ou de passer au bois-énergie. Cet état des lieux permettra d'affiner le parc de chaufferies et de prendre en compte ces évolutions dans la mise en œuvre d'une plateforme de stockage à plaquettes forestières.

Pour cela, merci de bien vouloir trouver joint à cette note de synthèse (sur la plateforme de téléchargement), un questionnaire succinct de 4 pages et 6 questions, à imprimer et à restituer à la Communauté de Communes lors du Conseil de Communauté du 3 juillet.

Vous avez pu également remplir votre questionnaire sur place lors du Conseil, mais il avait été fortement conseillé de le préparer en amont pour avoir toutes les données en main et pour plus d'efficacité.

Pour tout complément d'information, Stéphanie REDOUTEY, chargée de missions à la Communauté de Communes, est à votre disposition au 03.81.65.15.19 ou s.redoutey@portes-haut-doubs.fr

Toutes les délibérations et documents relatifs à ce compte rendu sont consultables sur demande expresse par écrit, ou par téléphone sur rendez-vous au siège administratif de la Communauté de Communes.

Vu, Albert GROSPERRIN, pour être diffusé à Mesdames et Messieurs les délégués, et à Mr Georges GRUILLOT, Président d'honneur.